

vice cette année ? J'ai vu quelque part que quelques-uns discontinueraient le service lorsque leur contrat serait expiré, parce qu'il n'y avait pas de profit. Y a-t-il du vrai dans ce rapport ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : A l'exception de deux steamers de la ligne Furness-Withy, des provinces maritimes, je ne sache pas qu'il y en ait d'autres qui doivent discontinuer le service. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il y aura cet été, faisant le service entre les ports du Canada et ceux d'Angleterre, trente-sept steamers munis de compartiments frigorifiques, y compris ceux qui sont déjà sous contrat.

M. CLANCY : On peut conclure de cela que nous sommes arrivés au temps où il n'est plus nécessaire que le gouvernement accorde des gratifications pour favoriser la pose des appareils frigorifiques. Si le trafic paie, ces appareils peuvent être entièrement payés par les compagnies. Je comprends que dans les commencements il était nécessaire de les aider ; mais je demanderai à l'honorable ministre s'il ne se propose pas de supprimer ces secours prochainement ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Bien que ce crédit soit appelé le crédit destiné à l'entreposage frigorifique, il comprend beaucoup plus que l'entreposage. Cette année nous avons signé des contrats par rapport à trente-sept steamers auxquels nous payons une subvention. Mes premiers contrats étaient faits pour une période de trois ans, et la moitié du coût de l'installation à faire était payable en trois ans dans la proportion d'un sixième par année. Mais pour les derniers contrats j'ai été obligé de faire porter les paiements sur deux années parce que les compagnies se plaignaient qu'elles avaient été traitées trop durement dans les premiers contrats. Il a donc fallu par conséquent, l'année dernière et cette année, payer pour chaque steamer un quart au lieu d'un sixième du coût des améliorations. Outre cela nous consacrons une bien plus faible partie de ce crédit au paiement de l'installation des compartiments frigorifiques à bord des steamers, que lorsque nous l'avons demandé pour la première fois, il y a quatre ans. Nous avons dépensé, la première année, \$70,000 à même le crédit de \$100,000, tandis que cette année nous ne dépenserons que \$32,000.

En réalité, les dépenses faites pour ces entrepôts frigorifiques diminuent, bien que le service augmente beaucoup, et cela provient de ce que ces entrepôts sont devenus nécessaires au commerce. A même ce crédit, nous devons payer un grand nombre de services que nous n'avions pas à payer au début. Nous payons les appointements et les dépenses des agents que nous avons envoyés en Angleterre et dont nous avons augmenté le nombre.

M. WADE : Se propose-t-on d'adopter des dispositions pour que l'on fasse de la

ventilation mécanique sur les steamers qui transportent des fruits des provinces maritimes ? Je veux parler des steamers subventionnés. Les exportateurs de fruits sont généralement d'avis que la ventilation mécanique est tout ce qui est nécessaire pour transporter les pommes de l'autre côté de l'océan, ventilation qui maintiendra la température à 40 degrés. Si ce n'était pas fait, toutes les subventions accordées seraient réellement nuisibles, car elles empêcheraient la concurrence et empêcheraient ainsi les autres compagnies de steamers de poser des machines pour produire la ventilation.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Il y a quelque temps, j'ai déclaré que j'avais l'intention de demander, à ce sujet, un crédit important dans le budget supplémentaire, et je me propose d'accorder aux vaisseaux des provinces maritimes la même subvention qu'à ceux du Saint-Laurent. J'ai l'intention d'avoir non seulement une ventilation artificielle au moyen d'éventails mais même de faire circuler l'air à travers la cale.

M. ROBINSON (Elgin-ouest) : Je vois dans les journaux qu'à l'avenir, les troupes anglaises seront nourries de bœuf anglais. Cela comprend-il le bœuf canadien ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je ne suis pas mieux renseigné à ce sujet que ne l'est l'honorable député lui-même, mais, si je comprends bien, d'après ce règlement, ce ne sera que du bœuf anglais.

L'honorable M. ROSS (Victoria, N.-E.) : J'aime à croire que l'honorable ministre ne songe pas à discontinuer le système d'entrepôts frigorifiques, ou à en restreindre l'application, mais j'espère qu'il y donnera chaque année une application plus étendue. La colonie de la Nouvelle-Zélande nous devance beaucoup presque sous tous les rapports en ce qui a trait à cette matière. Dans cette colonie, ce sont des fonctionnaires publics qui indiquent la qualité du beurre, et aux différents ports d'expédition, le gouvernement établit des entrepôts frigorifiques où l'on peut laisser gratuitement pendant environ un mois les produits du pays. Sous ce rapport, et pour nombre d'autres raisons concernant le commerce d'exportation, nous sommes bien en arrière de la colonie de la Nouvelle-Zélande, où le gouvernement possède en toute propriété ses chemins de fer, ses lignes téléphoniques et télégraphiques, prend la plus grande partie des assurances sur la vie et prête des fonds à un taux d'intérêt peu élevé aux cultivateurs qui vont s'établir dans le pays.

M. BORDEN (Halifax) : A mon avis, la question que l'honorable député de Wellington-centre (M. McGowan) a signalée à l'attention du gouvernement mérite qu'on l'examine sérieusement. D'après les chiffres fournis par le professeur Robertson, le Canada semble faire un assez bon commerce

M. CLANCY.